

LE BUDGET 2023 EN CHIFFRES

FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

	COMPTE ADMINISTRATIF 2022		BUDGET 2023
LIBELLÉS	PREVU	RÉALISÉ	PRÉVU
Charges à caractère général	213 045,48	148 446,87	223 518,55
Charges de personnel	191 544,00	187 059,94	222 820,00
Autres charges de gestion courante	316 579,13	315 502,35	322 217,13
Charges financières	18 422,00	17 964,72	103 686,00
Charges exceptionnelles	90 373,00	89 373,00	3 600,00
Dotations aux amortissements	106 895,03	106 276,03	115 521,20
FPIC	17 000,00	15 258,00	17 000,00
Virement à la SI	66 415,00	0	65 318,00
TOTAL	1 020 273,64	879 880,91	1 073 680,88

INVESTISSEMENT – DÉPENSES

	COMPTE ADMINISTRATIF 2022		BUDGET 2023
LIBELLÉS	PREVU	RÉALISÉ	PRÉVU
Amortissements	17 275,36	17 724,96	15 481,80
Emprunts	66 415,00	63 243,66	66 118,00
Immobilisations incorporelles	20 600,00	3 007,01	10 200,00
Immobilisations corporelles	598 404,15	309 605,64	623 684,60
Immobilisations en cours	25 000,00	6 368,04	0,00
Portage	15 890,00	15 878,22	15 874,22
Acquisition Fruitière	263 610,65	263 610,65	0,00
	0,00	0	0,00
TOTAL	1 007 195,16	679 438,18	731 358,62

SUBVENTIONS VERSEES EN 2022

A.C.C.A.Chasse	50,00
Au coin du livre	1 900,00
Comité des Fêtes	-
Courants d'art	800,00
Le chœur des Lanches	100,00
UNC Alpes Les Eparis	50,00
Club de l'Amité	300,00
Souvenir Français	50,00
Sté Economie Alpestre	60,00
TOTAL	3 310,00

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

- Sécurisation du carrefour route des Eparis et route de Sciondaz.
- Aménagement du coin « pique-nique » au niveau du parking du cimetière.
- Achat du matériel cantine : lave-vaisselle et four de remise en chauffe.

RETOUR SUR LA CONCERTATION DU PADD
(PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Près de 1000 habitants du Grand Anancy ont pu exprimer, par questionnaire, ateliers ou lors de soirées débats, leurs attentes et propositions pour l'aménagement du territoire. Depuis cette concertation, la rédaction du PADD a été finalisée par les élus du Grand Anancy et 15 orientations ont été arrêtées.

Où en est-on ?

La prochaine étape est la traduction du PADD dans un règlement et un zonage qui fixeront les règles d'utilisation du sol. Ceux-ci seront ensuite complétés par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), véritables guides pour favoriser la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets, et par les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) qui détailleront les mesures nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'habitat et de mobilités...

Envie d'en savoir plus ? De participer ?

Le Grand Anancy organise le 12 septembre 2023 – 19 heures - à ALBY SUR CHERAN au Pôle Culturel une réunion publique.
L'occasion de s'informer et de comprendre comment se définit le projet d'aménagement du Grand Anancy pour les 15 prochaines années.

Retrouvez l'intégralité du PADD, ainsi que toutes les informations sur le PLUI-HMB et la concertation sur : www.grandannecy-plui.fr

LE BUS SENIOR (CIAS DU GRAND ANNECY)

Les coups de pouce numériques reprennent à la rentrée !!

C'est quoi ?

Ce sont des séances individuelles de 30 minutes adressées aux séniors de plus de 60 ans pour découvrir, se familiariser ou se perfectionner avec les outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone)

Comment ça marche ?

La conseillère numérique s'installe une demi-journée dans la commune et reçoit les personnes inscrites.

Vous êtes intéressé (e) ?

Inscrivez-vous auprès du secrétariat de mairie.

DÉCHETS DES PARTICULIERS
ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Le Grand Anancy assure la gestion de 9 déchèteries intercommunales et d'1 plateforme de végétaux, permettant d'accueillir les déchets courants des ménages en vue de leur recyclage ou valorisation.
Leur accès est sectorisé et réservé aux habitants du territoire de Grand Anancy.

DÉCHETS ACCEPTÉS

3m³/ jour maximum

Mobilier, appareils électriques, objets métalliques, cartons, emballages recyclables, végétaux, déchets spécifiques en petites quantités (pesticides, huiles, peintures, solvants...)

DÉCHETS ACCEPTÉS SOUS CONDITIONS

Les déchets de bricolage sont acceptés en quantité limitée (maximum 5 contenants manipulables à la main), à condition qu'ils soient triés et que la filière de traitement soit mise en place en déchèterie.

A titre exceptionnel, une fenêtre, une porte-fenêtre pourra être acceptée.
Pour une meilleure valorisation, il est conseillé de séparer le châssis du verre.

Cette dérogation s'applique à un seul châssis.
Liste des prestataires acceptant gratuitement les déchets de bâtiment : <https://oca-batiment.org/>

DÉCHETS REFUSÉS

Les troncs, racines et souches issus de la taille et de l'élagage des arbres.
Les éléments de carrosserie et les pièces détachées de véhicules motorisés (pare-brise, sièges, radiateurs, moteurs, pare-choc ...)
Les déchets amiantés.
Ces déchets nécessitent des traitements et des filières complexes et coûteuses dont le Grand Anancy ne dispose pas.

Info : valorisationdechets@grandannecy.fr
Horaires et règlement des déchèteries : www.grandannecy.fr

DÉCHÊTS VERTS



Il est rappelé que les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans un compost et non dans les champs ou les prairies de nos agriculteurs.

Mémoire des Pays du Chéran

C'est par une rencontre en 1996 à Chapeiry que tout a commencé : celle de Flavien Demaison, un rescapé du village martyr de St Eustache.

Jean Lyonnaz-Perroux avec Marcel Barnet ont eu l'idée de le faire témoigner devant la caméra. Ils le retrouveront à la Commémoration de la Rafle de St Eustache le 31 décembre suivant. De là est née l'Association « Mémoire des Pays de Chéran ».

Car ce qui importe à Jean, c'est la Mémoire. Et sans mémoire, il n'y a pas d'avenir. Jean c'était la plume, Marcel, l'œil, et à eux deux, ils vont recueillir de nombreux témoignages de personnes qui ont vécu des événements souvent dramatiques, ou durs, liés aux différents conflits du XX^e siècle : de la Première Guerre mondiale à la Guerre d'Algérie en passant par la Deuxième Guerre mondiale et la Résistance (Semnoz, Glières), le combat de Chaux-Balmont, l'évasion d'un prisonnier de guerre, et les déportés en camps de concentration...

Toutes les interviews ont été réalisées par Jean.
Le recueil auprès de ces personnes qui ont confié leur vécu, leur souffrance, leur réflexion ou leur prise de conscience, a fait d'eux non seulement des témoins mais des amis.
Aucun recueil n'a donné lieu à une contestation quelconque car tous les événements étaient avérés par d'autres témoins.
Tous ces témoignages, réclamés et retenus par la Bibliothèque nationale de France, sont disponibles en DVD (2900 !) ou clé USB sur demande auprès de l'Association (memoiredespaysducheran@orange.fr).

LE CENTRE DE LOISIRS LA RUCHE

Une fois de plus, le centre de loisirs organisé par l'association VIVRE A CHAPEIRY a été un vrai succès.
Une quarantaine d'enfants entre 3 et 11 ans a pu être accueillie, durant 4 semaines, dans les locaux de l'école maternelle.
Des activités éducatives adaptées (activités manuelles, physiques, d'expressions) ont été proposées ainsi que deux sorties différentes par semaine.



D'ailleurs, la disponibilité d'une personne souhaitant s'impliquer dans la gestion et la diffusion de ces supports serait vraiment appréciée.
Cette association se veut surtout dans la transmission. C'est pourquoi elle a toujours œuvré à l'organisation de conférences et de rencontres tout public et principalement scolaire pour sensibiliser les plus jeunes. C'est vers eux qu'elle veut se tourner, pour leur donner envie de savoir ce qui s'est passé ou ce qui a été vécu dans leur environnement proche.
Un rendez-vous est donné le 3 novembre prochain au Pôle pour un film réalisé par les jeunes membres de l'Association sur les opérations militaires du XXI^e siècle « Du Djebel au Sahel ». Une soirée à ne pas manquer pour tous ceux qui pensent comme Paul Valéry que « La mémoire est l'avenir du passé ».



Les enfants ont pu également profiter d'une représentation gratuite du cirque ZAVATTA installé proche de la sortie d'autoroute.